



CONVENTION PROGRAMME DETAILLE : **COURS PRATIQUE : LES CREATIONS CHOCOLATEES SPECIAL** **FETES PAR YVAN CHEVALIER MOF Chocolatier**

Objectifs :

*Elaborer différents entremets suivants des thématiques précises : Pâques, fête des mères, fête des pères.

*Elaborer une gamme de sujets commerciaux suivants des thématiques précises : Fête des pères, mères, fin des écoles

Moyen pédagogique, technique et encadrement :

*Participation des stagiaires lors de la réalisation des produits. Apprentissage de technique de collage et finition de produits.

Public Concerné : Pâtissier, boulanger, restaurateur et traiteur

Pré requis : Connaissance et technique de base sur le travail du chocolat.

Evaluation :

Lors de la présentation finale, le formateur évalue oralement les résultats afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances et techniques visés. A l'issue du stage, une feuille de questionnaire est rempli par le stagiaire afin laisser la possibilité de s'exprimer la satisfaction ou difficulté rencontrée pendant le stage.

Programme :

Entremets thématique :

Fête des pères :

- La triplète (chocolat/caramel)
- La montre (noisettes/ praliné/ citron)
- Le cigares individuel (chocolat/croustillant)

Fête des Mères :

- Charlotte gourmande (fruits rouges)
- Le cœur (verveine/ fraises/ amandes)

Pâques :

- L'œufs grand et individuel (Passion/ noisettes/ chocolat)
- Le panier grand et individuel (fruits de saisons)
- le potager (fruits de saisons)

Montages commerciaux :

- Le Limonadier (fête des pères)
- Le barbecue (fête des pères)
- La tondeuse (fête des pères)

- La petite robe (fête des mères)
- le bouquet de fleur (fête des mères)

- La trousse (fin des écoles)
- La règle gourmande (fin des écoles)

Action de Formation :

- **Durée du stage** : 03 jours x 8 heures = 24 heures
8h30 -12h30 4h + 13h30 -17h30 4h Total 8h / jour
- **Lieu** : ECOLE BELLOUET-CONSEIL – 304-306, RUE LECOURBE - 75015 PARIS
Numéro de déclaration d'activité : 11753768575
- **Tarif** : 1162.50 € H.T / 1395.00€ T.T.C

L'Ecole Bellouet conseil est référencée par les organismes collecteurs et les formations sont éligibles à la subrogation.